

Écoliers et collégiens commémorent les victimes de l'esclavage

Si le 10 mai est la Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition depuis 2006, le 23 mai est la Journée nationale en hommage aux victimes de l'esclavage colonial, depuis 2017.

Le 23 mai 1848 est la date où le décret Schoelcher abolissant l'esclavage est entré en application. C'est aussi un 23 mai (1998) qu'a eu lieu la marche silencieuse qui a contribué à la reconnaissance de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité. La date du 10 mai a été choisie par le président Jacques Chirac, sur proposition du Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage (CNMHE) alors dirigé par l'écrivaine Maryse Condé en référence à la date d'adoption définitive de la loi Taubira en 2001.

Des élèves ont répondu présent à la préfecture pour s'associer à ces cérémonies.

Des 5^e du collège Lavalley ont lu un texte de Maryse Condé, récemment décédée. « Le texte a été préparé en classe, cela rentre dans le programme scolaire », met en avant Philippe Courtois, professeur d'histoire géographie. Des CM2 de l'école Samuel-Beckett ont participé aux dépôts de gerbes. « Des élèves iront aussi à la cérémonie internationale du 6-Juin à Omaha Beach », confie Damien Pierrard, directeur.



Des collégiens ont lu un texte de Maryse Condé à l'occasion de cette commémoration, le 23 mai. Ouest-France